

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 41 (1961)
Heft: 1: La Suisse et l'Europe

Artikel: Que peut-on attendre de l'O.C.D.E.?
Autor: Soldati, Agostino
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887587>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUE PEUT-ON ATTENDRE DE L'O. C. D. E. ?

Par Agostino Soldati
Ambassadeur de Suisse auprès de l'O.E.C.E.
et des Communautés européennes

Le traité portant création de l'Organisation de coopération et de développement économique a été signé le 14 décembre 1960. Deux pays l'ont déjà ratifié : le Canada et les États-Unis. Les délais prévus pourront être maintenus. L'Organisation prendra son départ avant la fin de l'année en cours.

On pouvait se demander s'il allait s'agir d'une organisation fantôme. Les circonstances se chargent de lui assigner des tâches importantes.

L'O.E.C.E. avait maintenu, jusqu'au début de l'année 1958, un rythme d'activité digne de ses débuts, lesquels ont préparé, comme on sait, la renaissance économique de l'Europe. En 1958, elle a prêté ses locaux (où une si grande œuvre avait été échaffaudée à partir de 1948) à des négociations intergouvernementales qui n'étaient pas des activités de l'Organisation. Le Château de la Muette avait accordé son hospitalité au Comité intergouvernemental des dix-sept pays (dit Comité Maudling) pour la mise en œuvre d'une Association économique européenne.

Il suffit parfois d'un seul invité dont la conduite prête à discussion, pour discréditer une maison. Le Comité Maudling n'était nullement un organe de l'O.E.C.E., les chefs des délégations gouvernementales n'étaient pas les représentants permanents des dix-sept pays auprès du Château de la Muette. Malgré cela, l'échec de ces négociations s'est répandu comme une ombre sur le passé irréprochable de la maison.

Depuis lors, une activité constructive de coopération n'a pas été possible à la Muette. Trois ans après, il y a des problèmes non

résolus, d'ordre commercial, d'ordre conjoncturel et d'ordre monétaire. Sur ces trois plans, la coopération des pays européens, et des pays d'Amérique du Nord avec eux, est en retard. Les économies s'en ressentent.

Il est nécessaire que l'Organisation nouvelle, lavée de toute tache, reprenne rapidement, avec les États-Unis et le Canada, les habitudes de coopération qui, pendant dix ans, ont contribué à résoudre de manière rapide, discrète et efficace, des problèmes aussi complexes que, par exemple, le passage à la convertibilité.

L'Organisation aura tendance à porter ses efforts vers un problème d'actualité, encore que nullement nouveau, celui de l'aide aux pays sous-développés du tiers monde. Il s'agira, à la fois, d'amener les pays à des prestations plus importantes, notamment en ce qui concerne les dons et les prêts à caractère non commercial, et d'arriver graduellement, si possible, à une utilisation coordonnée et plus efficace de l'aide, par des échanges de vues sur les mérites respectifs des différentes modalités d'aide au développement. Les instruments de l'aide sont nombreux. Il faut les orchestrer. C'est dans ce domaine, peut-être, que l'Organisation nouvelle fera ses premiers pas. Elle a obtenu déjà, indirectement, des résultats appréciables dans la période entre la signature et l'entrée en vigueur.

Tout cela ne devra pas faire perdre de vue l'importance de la coopération régionale en tant que telle. Les perspectives d'une aide au tiers monde, de confrontations sur les politiques de conjoncture, une meilleure coopération monétaire ne doivent pas faire oublier l'utilité d'une coopération économique, technique et industrielle, étroite, sur une base régionale, par ceux qui veulent la mettre en œuvre, notamment en Europe, dans des régions dont l'interdépendance économique est évidente.

Il faut souhaiter que, dans cette grande perspective de rationalisation de l'effort économique, on arrive aussi à désamorcer le problème des Six et des Sept, ce qui signifierait préserver les courants commerciaux traditionnels en Europe, sans que ceci nuise aux courants nouveaux entre pays partenaires de groupements particuliers, et inversement.

Si l'O.C.D.E. devient un forum pouvant donner à ceux qui investissent, à ceux qui produisent, à ceux qui exportent des assurances au sujet du visage économique et commercial de l'Europe de demain, à l'égard duquel on se pose des questions, elle aura acquis de ce fait une autorité suffisamment grande pour pouvoir demander à ses membres les sacrifices éventuels que requièrent les circonstances nouvelles.